



Le +syndical

Fédération Finances

GT du 24 09 2021 sur la cartographie CSA-FS & politique SSCT

Ce groupe de travail ministériel visait à organiser la réflexion sur les perspectives de la politique de prévention ministérielle en matière de santé et sécurité au travail. Il était présidé par le Secrétaire général adjoint, Brice Cantin, assisté de représentants du Bureau SRH3 et des différentes directions.



Brice Cantin rappelle en préambule que la réflexion sur la nouvelle organisation des instances a déjà bien été amorcée lors du précédent groupe de travail de juin. La cartographie des CSA est maintenant assez claire : CSA-M / CSA-C / CSA propres aux directions à réseau / CSA pour les Etablissements Publics (EP) et Autorités Administratives Indépendantes (AAI).

Restait la question des formations spécialisées (FS) des CSA couvrant des effectifs inférieurs à 200 agents.

Sur ce point les OS ont été entendues et écoutées, avec la création de FS à Tracfin (Centrale), dans les DR Réunion, Corse, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne et Centre-Val de Loire (INSEE) , dans les DDFiP Lozère, Territoire de Belfort, DRFiP Mayotte, DLFiP Nouvelle Calédonie, Polynésie Française et SARH (DGFIP).

En revanche pas de FS à la Direction des créances spéciales du Trésor de la DGFIP (< 50 agents), ni de FS « métier » pour les enquêteurs de l'Insee (décision prise en CTR). Pour la DGDDI, la question des FS aux DR Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et au Centre informatique douanier sera traitée lors du GT douane du 11 octobre. De même, la concertation se poursuit dans les EP et AAI comptant moins de 200 agents pour savoir si certains pourront être dotés de FS.

L'administration dressera donc la cartographie consolidée et définitive dès qu'elle aura eu le retour de la Douane et des Etablissements Publics (mi-octobre ?).

Cette cartographie finalisée pourra être présentée au GT élections du 2 décembre prochain, avant validation officielle en CTM début janvier 2022. Cette instance a été finalement retenue, au lieu de celle pressentie de décembre 2021, afin d'éviter un double examen puisque le document définitif devra également préciser l'effectif du ministère au 01/01/2022, avec la répartition H/F. C'est un simple décalage technique afin d'avoir tous les éléments.

L'administration indique que sur la question du lieu où se discuteront, dans ce nouvel environnement, un certain nombre de sujets transversaux (à l'instar de la gestion de la crise sanitaire), la DGAFP a confirmé que le choix des CSASCR emportait les décisions dédiées, ceux-ci pouvant se saisir de tous les sujets.

Lors du GT du 9 juin dernier, avait été retenue l'idée d'une politique SSCT (Santé Sécurité au Travail et Conditions de Travail). Ce sujet, important s'il en faut, est compliqué et concerne de nombreux acteurs tant au niveau central que déconcentré : les acteurs de prévention, les OS, les agents. Il convient donc d'élaborer une méthode et celle proposée est le lancement d'un cycle de discussions, puisque l'on dispose de temps pour se faire, cette politique n'étant applicable qu'après les élections de 2022.

La délégation UNSA-CGC note avec satisfaction les propositions des OS acceptées par l'administration (CSAR pour la DGCCRF, les FS pour effectifs <200 agents). Elle est d'accord pour le cycle proposé en matière de politique SSCT, mais souligne qu'il conviendra de réfléchir à : la formation à l'issue des élections, la question importante du budget et de sa répartition CSA par CSA. On va passer d'une organisation inter-directionnelle à une organisation directionnelle, induisant une vigilance sur la vie des acteurs, et des règlements intérieurs à établir en conséquence. Elle soulève la question des CCP et de la CAP ministérielle de l'encadrement supérieure (quels corps ?) ainsi que le refus de FS bâtiminaire pour Bercy. A cet égard, il faudra trouver une organisation qui fonctionne, et non une « usine à gaz » trop lourde ! L'UNSA et la CGC s'interrogent sur comment seront décidées et réparties les FS bâtiminaires de site et demande également des précisions sur les FS des DEETS et DREETS pour l'OTE (question concernant la DGCCRF).

Sur les points relevant de la cartographie, l'administration apporte les éléments de réponse suivants :

→ S'agissant de la CAP ministérielle A++, le gouvernement a engagé une réforme de l'encadrement supérieur avec la création d'un nouveau corps d'Administrateurs de l'Etat, qui remplaceront les Administrateurs civils, et qu'il faut donc en attendre l'issue pour appréhender le périmètre exact de ce corps. Une certitude toutefois, il comprendra au 01/01/2022 l'actuel corps des administrateurs civils, car l'éventuel élargissement à d'autres

corps n'interviendra qu'au 01/01/2023.

- Sur la question des contractuels et des CCP, il convient de revoir le décret de 1986 sur les contractuels, aux fins de sortie d'un nouveau texte avant la fin de l'année.
- Concernant les bâtiments de Centrale dont la gestion est assurée par le SG (SEP), il y a actuellement une instance commune, qui n'existera plus au 01/01/2023, puisque le choix des CSASCR a été fait. Il faudra donc aller au bout de la logique et s'adapter. Car le nouveau périmètre des instances ne changera pas le périmètre de gestion et le choix de structuration ne videra pas la substance des instances de base.
- Sur l'inter-ministériarité, et la question des cités administratives et des Directions locales placées sous l'autorité du Préfet et du Ministère de l'Intérieur, c'est plus compliqué... Les services visés seront rattachés aux CSA/FS des directions concernées. Ainsi, pour l'organisation des cités administratives (accueillant essentiellement des services de la DGFIP), cela renvoie au dialogue social entre service du Préfet et les autres services concernés. Le MEFR n'aura pas la main mais sera associé à la réflexion. Un échange avec le Ministère de l'Intérieur est à envisager afin de voir quelle sera la tendance pour les principales cités administratives. L'administration propose d'échanger sur le cadrage envisagé avec la DGFIP et le Ministère de l'Intérieur afin de pouvoir restituer en retour une fiche sur le sujet, avec une vision globale et consolidée.
- Le problème de l'articulation des instances suppose de réunir les bons acteurs autour de la table. La réponse ne se trouve pas tant dans la cartographie que dans l'organisation et la coordination des instances, soit l'aspect basique d'un bon fonctionnement.

S'agissant de la politique SSCT, l'administration relève les interrogations des différentes OS à ce sujet : le budget et sa répartition, les moyens humains, l'articulation des différentes instances. Elle note un point de vigilance à porter sur l'Outre-Mer et sur l'articulation ministériel/directionnel.

La nouvelle cartographie pose des questions dont la réponse ne se trouvera pas dans la cartographie elle-même, donc comment la politique SSCT se positionnera-t-elle dans ce paysage ? C'est un sujet compliqué qui implique de revoir la doctrine d'emploi et la manière dont et déployée le réseau de prévention et de revoir également le budget.

Maurice QUERE (qui est aussi le référent amiante du SG) sera chargé de cette étude qui comportera plusieurs phases : une phase écoute-entretien/échange-concertation au cours du 2^{ème} semestre 2021, puis au 1^{er} semestre 2022 une phase de synthèse avec les propositions faites, suivies au 2^{ème} semestre 2022 de l'élaboration d'un schéma de mise en place.

Le Secrétariat général veut un dialogue social nourri sur le sujet et de ce fait programmera un GT à chacune des grandes étapes de la concertation et ensuite plusieurs GT au cours du 1^{er} semestre 2022.

Il faut dans un premier temps poser et le sujet et la compréhension collective du sujet, cela passe nécessairement par l'écoute à tous les niveaux. Dans le cadre de cette réflexion, six thématiques ont été identifiées pour l'instant, qui sont interliées et pour lesquelles existent des points de convergence et de divergence. Les points de divergence devront être exposés afin de poser les bonnes alternatives.

Ces thèmes sont :

- conditions d'élaboration de la politique de prévention du ministère
- articulation entre CSA/FS et entre les différents niveaux d'instances
- gestion et emploi des actuels budgets des CHSCT
- participation et activité des acteurs de prévention aux différentes instances
- formation des membres des instances
- doctrine d'emploi des différents réseaux de préventeurs

Par accord unanime, la méthode retenue sera de nourrir ces têtes de chapitre en travaillant sous le mode collectif informel de réunions techniques, en présence d'un interlocuteur dédié par fédération, identifié comme point de contact et d'échange avec l'administration.

Pour la fédération CFE-CGC, le point d'entrée sera Françoise DUPONT.

